

9.12 Projet de délibération n° DEL-21-0123

Fonds d'Aide aux Jeunes Collectif : Attribution d'une subvention à l'association Rebonds et adoption d'une convention d'objectifs pour 2021

Exposé

Créé en 1989 pour pallier la non-éligibilité des moins de 25 ans au revenu minimum d'insertion (RMI), le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) constitue une aide de dernier recours pour lutter contre l'exclusion des jeunes en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle (art. L.263-3 et L.263-4 du Code de l'action sociale et des familles - CASF).

Le FAJ est destiné principalement aux 18-25 ans et vise à leur apporter des secours temporaires et ponctuels sous la forme d'aides financières individuelles ou de prestations d'accompagnement social.

Le fonds finance donc, dans ce cadre, des actions collectives, en direction de jeunes très éloignés des dispositifs d'insertion classiques. On peut parler d'insertion spécialisée. Il s'agit le plus souvent de parcours d'aide à la pré-insertion ou à l'insertion, permettant une mobilisation du jeune et ayant pour objectif final une orientation sur les dispositifs de droit commun.

L'association Rebonds sollicite Toulouse Métropole pour la mise en œuvre de l'action « Parcours Sport/Animation » au titre de l'année 2021, pour un montant de 18 000 euros. Rebonds est une association qui utilise le rugby et les activités sportives comme outils d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle à destination des publics jeunes en difficulté.

Le parcours Sport/animation est un dispositif qui s'inscrit dans cette démarche en permettant à des jeunes l'obtention d'une pré-qualification dans un des domaines du sport et/ou de l'animation. Il se propose de mettre en place l'accompagnement d'une quinzaine de jeunes orientés notamment par les clubs de prévention dans leurs démarches de pré-insertion sociale et professionnelle ; ce parcours s'adresse aux jeunes éligibles au FAJ en rupture scolaire, sociale, familiale.

En travaillant sur la dynamique de groupe, l'association se propose de remobiliser chaque jeune individuellement, de l'accompagner dans son projet d'insertion.

A destination de jeunes en rupture scolaire, isolés mais ayant la volonté de découvrir les domaines du sport et de l'animation, ce dispositif vise à leur permettre de se remobiliser, de construire leur parcours professionnel, de découvrir le monde du travail, au travers de modules adaptés.

Des solutions alternatives seront proposées aux jeunes pour lesquels ces orientations s'avèreraient inadaptées. Les formations aux différents brevets seront dispensées par des organismes de droit commun habilités.

Dispensé sur une durée d'environ 9 mois, ce dispositif concernera un groupe de 15 jeunes en prenant en compte le coût de la formation au BAFA.

Il est donc proposé de soutenir ce projet dans le cadre du FAJ collectif à hauteur de 18 000€.

Décision

Le Conseil de la Métropole

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale du 14 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention d'objectifs passée avec l'association Rebonds, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2

D'attribuer une subvention de 18 000 € à l'association Rebonds pour la mise en œuvre de l'action «Parcours Sport/Animation», au titre de l'année 2021.

Article 3

D'autoriser le versement de cette subvention de 18 000 € (dix huit mille euros) à l'aide des crédits inscrits au budget 2021.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tous les actes afférents.